

COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DE JURY

Le compte rendu du déroulement de la phase d'admission est destiné à l'administration. Il peut comporter des informations sur les problèmes et difficultés rencontrées, liées à l'organisation, aux incidents survenus, à la réglementation, à la nature de l'épreuve etc., et il peut comporter des propositions d'amélioration pour les prochaines sessions.

Nom du président du jury : **Marc LE BRIS**

Nom de l'établissement organisateur : **UNIVERSITÉ DE TOURS**

Intitulé du concours (corps) : **IGE**

Nature du concours (externe ou interne) : **EXTERNE**

BAP : **E**

Emploi-type : **Administrateur-trice des systèmes d'information**

Session : **2023**

Nombre de postes mis au concours : **36**

Nombre de candidats admis à concourir : **100**

Mode de fonctionnement du jury (par sous-groupes ou non) : constitution de 3 binômes constitués d'un membre du jury et d'un expert, procédant par double correction.

Bilan :

Le jury a bien fonctionné, avec un soutien efficace et constant fourni par l'administration de l'université de Tours.

Les conditions d'exercice ont été optimales : choix de la salle, restauration par plateaux-repas, disponibilité de l'administration pour répondre aux questions du jury.

Le jury a apprécié la juste répartition femme/homme et membres du jury en provenance de l'université et de rectorats, permettant ainsi de disposer du corpus de connaissances et d'expérience propres à optimiser l'évaluation des candidats.

Points d'amélioration potentiels de la part de l'administration centrale (Ministère) :

- Fournir un guide du jury possédant des pages numérotées, ce qui simplifie la recherche rapide d'une information ; la version 2023 en est dépourvue.
- Modifier le formulaire « formation » pour séparer la formation initiale ou reprise d'études en cours de carrière des petites formations au fil de l'eau ; il est souvent difficile pour le jury de distinguer les deux, présentées avec un certain mélange ; la mention « ne préciser que les formations en rapport avec l'emploi visé » n'apparaît pas opportune à un jury dont le rôle est d'évaluer largement les capacités du candidat
- La validation administrative (diplômes, ..) des candidats gagnerait à être faite en amont du jury pour éviter à celui-ci de traiter des candidatures manifestement non recevables

Le jury s'étonne du faible nombre de candidats (100) pour un concours où 36 postes sont proposés et s'inquiète de la baisse d'attractivité des postes de la fonction publique, spécialement dans le domaine du numérique.

Il note une proportion significative de candidats d'un profil d'administrateur système qui postulent sur un emploi d'administrateur des systèmes d'information, probablement par confusion des termes. Il pourrait convenir de renommer cette fiche de poste de manière à moins entretenir l'ambiguïté.

Le jury note également la présence de candidats au profil innovant (DevOps, administrateur de la donnée, DPO, ...) qui postulent sur le profil d'administrateur de systèmes d'information faute d'offre dans leur secteur d'activité. Le référentiel Referens III apparaît progressivement déclassé par rapport à l'évolution du numérique, et il conviendrait de travailler à une nouvelle version qui intégrerait les nouveaux métiers du numérique et qui permettrait de mieux caractériser les besoins de l'administration.

Fait à Tours le 29 juin 2023

Signature du Président du jury :

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned above a horizontal line.